

# HISTORIQUE

## DE LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE ... AU CENTRE LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)

La **Corporation de promotion industrielle de la région de Rivière-du-Loup (CPIR)** a été officiellement fondée au mois d'avril 1973.

L'organisme regroupait alors les cinq municipalités de l'agglomération de Rivière-du-Loup, soit Notre-Dame-du-Portage, Saint-Patrice, Rivière-du-Loup, Cacouna village et paroisse, formant le Comité intermunicipal de développement de la région de Rivière-du-Loup. La CPIR était également connue sous le vocable de « commissariat industriel ».

À l'automne 1973, on procéda à l'embauche du premier commissaire industriel de la région, M. André Joncas qui fut d'ailleurs en poste pendant une douzaine d'années. Les premiers mandats, qu'il s'est vu confier, étaient orientés vers le développement d'infrastructures, en particulier l'aménagement d'un parc industriel à Rivière-du-Loup et le développement du port de mer de Gros-Cacouna.

Pendant les années qui ont suivi, la région a connu un développement de ses infrastructures : le parc industriel de Rivière-du-Loup a été créé en 1976 et a accueilli ses premières entreprises un an plus tard; le port de mer de Gros-Cacouna accueillait son premier navire, le *Bellea*, le 26 janvier 1980. Ce fut également l'époque des projets de grande envergure, la plupart reliés au port de Gros-Cacouna. Pensons seulement aux projets d'aciérie, de transbordement en vrac de Havre Champlain, des élévateurs à grains, du Projet pilote de l'Arctique et de son terminal méthanier pour gaz naturel liquéfié.

Par la suite, au milieu des années '80, la philosophie de développement changea quelque peu pour se tourner vers les promoteurs locaux et la création d'entreprises à partir des ressources locales et régionales. On procéda en 1985 à l'embauche d'un nouveau commissaire industriel dont la philosophie était davantage axée vers le développement issu du milieu.

Ce changement coïncida avec l'élargissement des cadres de la Corporation. En effet, des démarches entreprises en 1982 et visant la participation de d'autres municipalités aboutirent en

1985, alors que l'ensemble des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, soit seize au total, adhéraient à l'organisme. La Corporation de promotion industrielle devenait du même coup un organisme vraiment régional et cette année constituait un tournant important dans le sens de la régionalisation sur tout le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Ce changement fut également accompagné par de nouveaux mandats, ou plutôt des champs d'intervention plus spécifiques comme le développement en milieu rural et les jeunes entrepreneurs avec l'intégration graduelle du Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) en 1988. De plus en plus, la Corporation de promotion industrielle travaillait avec les promoteurs et les entrepreneurs locaux, sur des dossiers de création et d'expansion d'entreprises, et la sensibilisation à l'entrepreneuriat, délaissant quelque peu la prospection à l'étranger et la recherche de grands projets venant de l'extérieur. On décida de miser davantage sur les ressources locales pour assurer notre développement.

Agrandissement du territoire, nouvelles clientèles et forcément nouveaux champs d'intervention, le nom même de la Corporation de promotion industrielle ne correspondait plus à ces nouvelles réalités, et l'image de l'organisme avait aussi besoin d'être rafraîchie et actualisée. Tout ceci se faisait à une époque de changements importants apportés aux politiques en matière de développement économique régional, de même qu'une tendance observée auprès des autres organismes de développement ailleurs au Québec.

C'est ainsi qu'en 1994, année d'importantes transformations au sein de ce qu'il convenait d'appeler le commissariat industriel régional, transformations apportées aux mandats, à l'appellation et à la direction générale, l'organisme fut désigné sous la nouvelle appellation de **Corporation régionale de développement économique de Rivière-du-Loup (CRDE)**. On retrouvait le terme « régionale » et le « développement économique » plutôt qu'exclusivement la « promotion industrielle », parce que sans négliger le secteur industriel, on constatait que le développement commercial, touristique et institutionnel représentaient des secteurs importants ayant une incidence majeure au chapitre de la consolidation et de la création d'emplois.

L'organisme a continué de grandir, d'ajouter à son équipe de nouvelles ressources pour répondre à ses mandats de plus en plus diversifiés. C'est ainsi qu'on retrouve aujourd'hui des conseillers en développement économique travaillant plus spécifiquement au démarrage d'entreprises, des conseillers en suivi d'entreprises, appuyés par un personnel de soutien dont les tâches sont de

plus en plus polyvalentes. On met également de l'avant certaines activités ciblées de prospection, ce qui fait une mixité et un équilibre entre le développement local et le travail de prospection.

Comme la CRDE s'est ajustée pour mieux répondre aux besoins du milieu et faisait consensus parmi les différents intervenants du domaine socioéconomique, ce ne fut pas une surprise quand, avec la nouvelle Politique de soutien au développement local et régional mise de l'avant par le gouvernement du Québec en 1998, l'organisme se transforma en **Centre local de développement (CLD)**.

C'est sous cette appellation, le CLD de la région de Rivière-du-Loup, qu'existe aujourd'hui cet organisme de développement économique régional. Depuis sa création en 1973, l'organisme a connu de nombreuses mutations et a toujours su s'adapter à l'environnement économique et politique changeant. D'ailleurs, l'année 2015 a été marquante en termes de maintien de services et de gouvernance suite à des coupures budgétaires importantes et à l'adoption de la Loi 28 par le gouvernement du Québec. Les membres du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup ont confirmé unanimement de confier l'exercice de la compétence de développement économique local au CLD de la région de Rivière-du-Loup puisque le gouvernement du Québec, dans le pacte fiscal transitoire 2015, prévoyait que la MRC pouvait déléguer l'exercice de cette compétence. Le CLD poursuit ainsi ses activités de soutien au développement économique de la MRC de Rivière-du-Loup.